



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCOANTIBIO 3

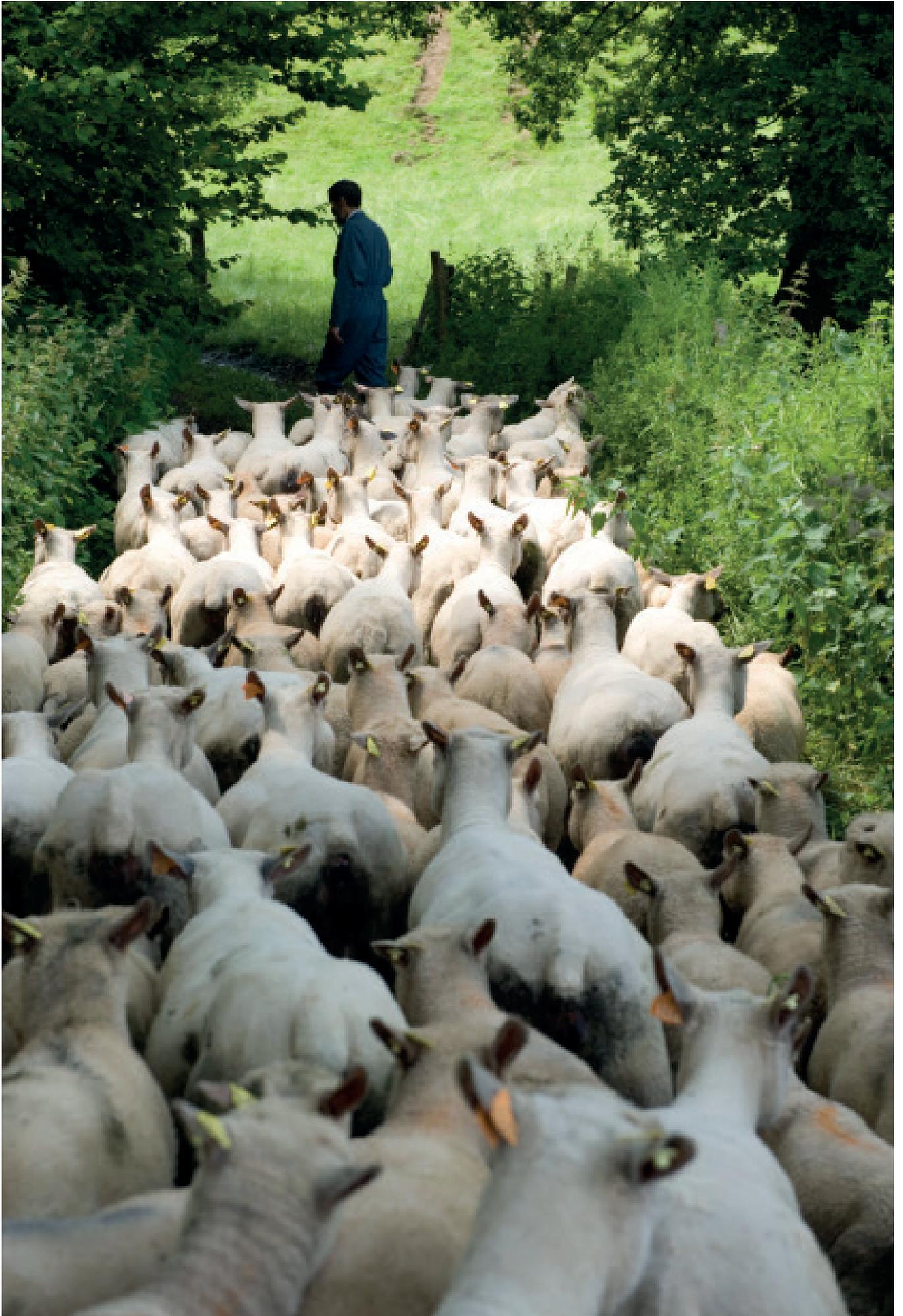
Réduire les risques
d'antibiorésistance et promouvoir
le bon usage des antimicrobiens
en médecine vétérinaire

Plan national 2023-2028



écoantibio

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires



Édito



A l'occasion de la semaine annuelle mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens, l'Organisation Mondiale de la Santé nous rappelle que celle-ci représente toujours l'une des dix principales menaces mondiales pesant sur l'humanité. À l'échelle mondiale, les résistances aux antimicrobiens seraient responsables chaque année de 700 000 décès. Si rien ne changeait, les infections dues à des agents infectieux résistants pourraient redevenir en 2050 une des premières causes de mortalité dans le monde, en provoquant jusqu'à 10 millions de morts¹. En France, la résistance aux seuls antibiotiques (appelée antibiorésistance) cause encore chaque année plus de 5 000 décès².

A la croisée des santés humaine, animale et environnementale, l'antibiorésistance est un véritable défi de santé publique et de santé globale, car elle circule non seulement au sein des populations humaines, entre animaux et dans nos écosystèmes, mais aussi entre les trois. Depuis 2016, les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé mènent une action coordonnée dans une approche « une seule santé » contre l'antibiorésistance à travers une feuille de route interministérielle. Durant la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne en 2022, les deux ministres chargés de l'agriculture et de la santé ont également organisé conjointement une Conférence Ministérielle pour sensibiliser nos partenaires européens sur ce thème.

Ce plan Écoantibio 3 est l'occasion de dresser le bilan des deux précédents plans et de célébrer les résultats obtenus en matière de lutte contre l'antibiorésistance en santé animale. Entre 2011 et 2022, l'exposition aux antibiotiques en France a ainsi diminué de 52% et l'exposition à certains antibiotiques critiques comme les céphalosporines de 3^e et 4^e génération a baissé de plus de 90%. Au-delà de l'échelle nationale, l'Union européenne vise, à l'horizon 2030, un objectif de réduction de 50% de l'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques par rapport à 2018, et passer sous le seuil d'exposition aux antibiotiques de 59,2mg/PCU³ chez ces animaux. Grâce aux plans Écoantibio successifs, la France avait déjà atteint ce seuil dès 2019.

Les nombreux défis qui restent à relever doivent nous inviter à nous tourner vers l'avenir avec le plan Écoantibio 3, et se saisir de nouveaux enjeux pour nous permettre de préserver la santé de nos concitoyens, la santé animale et de demeurer une nation modèle en matière de bon usage des antibiotiques chez les animaux. Ce plan, fruit de la concertation avec les parties prenantes, est l'occasion de s'orienter davantage vers la prévention et la médecine individuelle, de communiquer et d'engager au-delà des seuls professionnels de l'élevage et la santé animale, et d'élargir le champ d'action du plan en ouvrant la voie, au-delà des seuls antibiotiques, également au bon usage des antimicrobiens et des antiparasitaires. Pour relever ces défis, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvellera son engagement à travers la publication d'un appel à projets annuel finançant des projets de recherche et d'action. Fort de l'engagement des pilotes et de la relation vétérinaire-éleveur qui a fait le succès des plans Écoantibio 1 et 2, je sais que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire peut compter sur leur soutien renouvelé pour mener à bien ce troisième plan Écoantibio, à l'horizon 5 ans. Il est l'occasion de mettre une nouvelle fois en avant la modernité et la résilience de notre agriculture et de notre médecine vétérinaire.

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

1. Source : Review on Antimicrobial Resistance, O'Neill J. Tackling drug-resistant infections globally: final report and recommendations. London: AMR; 2016. https://amrreview.org/sites/default/files/160518_Final%20paper_with%20cover.pdf

2. Source : Santé publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/infections-associees-aux-soins-et-resistance-aux-antibiotiques/resistance-aux-antibiotiques/la-problematique/#tabs>

3. Population Correction Unit

Sommaire

Édito	3	Action 6	Développer des outils et indicateurs de pilotage de la santé en lien avec l'exposition aux antibiotiques et l'antibiorésistance en élevage	17
De Écoantibio 2 à Écoantibio 3.	6	Action 7	Développer des stratégies « une seule santé » de préparation en cas d'émergence d'une bactérie zoonotique épidémique multirésistante.	17
Des antibiotiques, des antimicrobiens et des antiparasitaires	9	Axe 2	Formation, sensibilisation et engagement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale, dans une dynamique « une seule santé »	18
Principes fondateurs du plan Écoantibio 3.	9	Action 8	Développer des outils d'autoévaluation pour les vétérinaires sur la base des données d'usage du système d'information Calypso	18
Les grands objectifs du plan Écoantibio 3 au cours des 5 prochaines années	10	Action 9	Former les vétérinaires et les auxiliaires vétérinaires aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires	18
Gouvernance du plan Écoantibio 3	12	Action 10	Former les éleveurs aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires	19
Les axes		Action 11	Former les décideurs aux risques de l'antibiorésistance en santé animale dans une logique « une seule santé »	19
Axe 1		Action 12	Sensibiliser les détenteurs d'animaux de compagnie et d'équidés aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, et communiquer sur les risques de l'automédication	20
Prévention contre l'apparition et la diffusion de résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux de rente et de compagnie	15	Action 13	Engager une réflexion sur les mentions « sans antibiotiques » pour faciliter la bonne information du consommateur.	20
Action 1				
Développer et diffuser des recommandations et des outils de prévention médicamenteuse et non médicamenteuse visant à diminuer la prévalence de maladies induisant un recours aux antimicrobiens et antiparasitaires.	15			
Action 2				
Convaincre les détenteurs d'animaux de rente et de compagnie de l'intérêt de la prévention contre les maladies animales induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires.	16			
Action 3				
Promouvoir le bon usage par tous les usagers des antimicrobiens et des antiparasitaires.	16			
Action 4				
Développer et promouvoir l'utilisation des tests biologiques d'aide à la décision thérapeutique performants en médecine vétérinaire pour optimiser l'usage des antimicrobiens.	16			
Action 5				
Organiser des conférences de consensus concernant l'usage des antibiotiques dans le contexte d'affections microbiennes d'intérêt en santé animale	17			

Axe 3

Recherche et surveillance de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale 21

Action 14

Optimiser les indicateurs actuels d'exposition aux antibiotiques et développer les indicateurs pour les autres antimicrobiens. Faire le lien entre résistance et exposition aux antibiotiques 21

Action 15

Développer la recherche sur les mécanismes d'apparition et de transmission sur la résistance aux antibiotiques, dans les établissements détenant des animaux ou des denrées d'origine animale 21

Action 16

Mieux connaître les phénomènes de résistance croisée entre les antibiotiques, les autres antimicrobiens et les biocides en santé animale 22

Action 17

Surveiller la résistance et l'exposition aux antibiotiques dans une approche « une seule santé » et une approche territoriale 22

Action 18

Développer la recherche sur les résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires 22

Axe 4

Maintien, amélioration et développement d'un arsenal thérapeutique favorable au bon usage des antimicrobiens et à l'optimisation des pratiques de prescription en santé animale 23

Action 19

Assurer les conditions du maintien sur le marché par les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires d'un arsenal thérapeutique diversifié et efficace en antibiothérapie à l'échelle nationale et européenne 23

Action 20

Anticiper les conséquences de l'arrêt de l'utilisation d'une substance active antibiotique sur les phénomènes d'antibiorésistance, y compris en contexte de pénurie 23

Action 21

Promouvoir l'innovation auprès des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires pour le développement de nouvelles substances actives antimicrobiennes, de vaccins contre des maladies induisant un recours aux antimicrobiens et d'alternatives médicamenteuses aux antimicrobiens, à l'échelle nationale et européenne 24

Action 22

Faciliter le recours aux médecines complémentaires en médecine vétérinaire, sur la base de leur évaluation 24

Axe 5

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale, de l'échelle territoriale à l'échelle internationale 25

Action 23

Mettre en place des feuilles de route régionales du plan Écoantibio 3 25

Action 24

Maintenir le rôle moteur de la France au niveau européen en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens 25

Action 25

Favoriser la coopération internationale dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens 26

Annexe

Évolution des indicateurs ALEA par espèce entre 2011 et 2022 28

De Écoantibio 2 à Écoantibio 3

De nombreux objectifs atteints dans le domaine de la résistance aux antibiotiques en santé animale depuis 2011

Le ministère en charge de l'agriculture et les professions vétérinaires et agricoles se sont engagés dès 2011 à diminuer l'usage des antibiotiques chez les animaux, d'abord à travers le plan Écoantibio 1 (2011-2017). Ce premier plan affichait un objectif de réduction de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire de 25% entre 2012 et 2016, qui a été largement dépassé, avec une réduction de l'exposition aux antibiotiques de 37% en 5 ans, toutes filières confondues. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 avait également introduit un objectif spécifique de réduction de 25% de l'exposition des animaux aux antibiotiques d'importance critique entre 2013 et 2016, qui a également été atteint au cours du plan Écoantibio 1. Entre 2013 et 2016, l'exposition aux céphalosporines de 3^e et 4^e génération a baissé de 81%, et l'exposition aux fluoroquinolones a baissé de 75%.

Écoantibio 1 a laissé sa place à Écoantibio 2 en 2017, qui a présenté de nouveaux objectifs ambitieux, spécifiques à certains antibiotiques et pour certaines filières : réduire de 50% en 5 ans l'exposition à la colistine en filières bovine, porcine et avicole, et réduire de 50% en 5 ans la prévalence des bactéries E-Coli BLSE sur les prélèvements de volailles (poulets de chair) au stade de la distribution.

Ce deuxième plan visait également une tendance à la baisse sur l'ensemble des marqueurs de l'antibiorésistance, toutes filières confondues.

Pour atteindre ces objectifs, le plan Écoantibio 2 comportait 20 mesures s'articulant autour de 4 axes stratégiques :

- développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs ;
- communiquer et former sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance, sur la prescription raisonnée des antibiotiques et sur les autres moyens de maîtrise des maladies infectieuses ;
- des outils communs - mettre à disposition des outils d'évaluation et de suivi du recours aux antibiotiques, ainsi que des outils pour leur prescription et administration responsables ;
- des efforts partagés - s'assurer de la bonne application des règles de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption aux niveaux européen et international.

Grâce à la forte implication des parties prenantes, et notamment les vétérinaires et les éleveurs, les objectifs du plan Écoantibio 2 ont également été largement atteints. L'exposition des animaux à la colistine a baissé de 72% en 2022, par rapport à la moyenne 2014-2015.

Les plans Écoantibio 1 et 2 ont permis une réduction globale de l'exposition des animaux aux antibiotiques de 52% entre 2011 et 2022. Ce succès a permis à la France de contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie européenne « de la ferme à la table », qui vise un objectif global européen de réduction de 50% de l'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques d'ici 2030, soit d'atteindre une exposition globale européenne de 59,2 mg/PCU d'ici 2030.

L'appel à projets annuel d'Écoantibio 2 : un engagement constant du MASA pour lutter contre l'antibiorésistance

Au-delà des seuls instruments réglementaires nationaux et européens mis en place pour réguler l'utilisation des antibiotiques en santé animale, tels que le décret n°2016-317 du 16 mars 2016 relatif à la prescription et à la délivrance des médicaments vétérinaires contenant un ou plusieurs antibiotiques critiques, l'arrêté du 18 mars 2016 fixant la liste des antibiotiques critiques ou le règlement (UE) n°2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires, la lutte contre l'antibiorésistance en France a été impulsée par des mesures incitatives financées par un appel à projets annuel lancé par le ministère chargé de l'agriculture depuis 2017.



Grâce à l'appui des pilotes du plan Écoantibio 2, les appels à projets annuels réalisés entre 2017 et 2023 ont bénéficié d'un grand succès et ont permis de couvrir un large pan d'actions du plan.

Entre 2017 et 2023, ce sont plus de 9 millions d'euros qui ont été engagés par le ministère pour financer des projets de recherche et d'action, qui ont permis de couvrir les 15 actions du plan éligibles aux appels à projets. Toutes les filières ont été représentées, avec 7 projets financés en filière aquacole, 10 en aviculture, 23 en filière bovine, 19 en filière caprin-ovin, 6 pour la cuniculture, 8 en équine, 18 en porc et 25 projets toutes filières confondues. Qu'il s'agisse de projets recherche permettant de connaître, par exemple, les mécanismes moléculaires de l'antibiorésistance, ou d'actions de formation et de communication à usage des professionnels, ces projets ont été des instruments de forte mobilisation des parties prenantes et d'incitation aux bons usages des antibiotiques sur le terrain.

En 2023, ce sont plus de 20 projets qui sont toujours en cours et qui doivent porter leurs fruits d'ici 2025. Début 2024, ce sont 16 nouveaux projets (toute filière confondue) qui seront lancés, ces projets ayant été nommés lauréats du dernier appel à projets lancé début 2023 en prévision du lancement d'Écoantibio 3.

De nombreuses actions à poursuivre et à déployer au regard des résultats d'Écoantibio 2 et des tendances récentes en matière d'antibiorésistance en santé animale

En 2021, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a mandaté le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) pour faire le bilan des plans Écoantibio 1 et 2 et dresser des pistes d'évolution en vue d'une 3^e édition. Cette mission a été articulée avec une mission inter-inspections portant sur l'évaluation de la feuille de route interministérielle de lutte contre l'antibiorésistance. Le rapport du CGAAER⁴, publié en mai 2022, a fait état d'un bilan globalement positif des plans Écoantibio 1 et 2, tout en rappelant qu'il demeure de nombreuses actions à poursuivre et à déployer pour Écoantibio 3, notamment en matière de prévention et de lutte contre la dissémination de résistance entre les différents compartiments.



Si les résultats d'Écoantibio 2 en matière d'exposition des animaux aux antibiotiques sont satisfaisants au regard des objectifs fixés, les réductions d'exposition demeurent inégales par espèce et moins marquées chez les animaux de compagnie. On observe une augmentation de la prévalence de certains profils de résistance bactérienne chez l'animal, notamment depuis 2018 de la bactérie E.coli à l'amoxicilline avec ou sans acide clavulanique. **Cela doit nous inviter à maintenir la vigilance et la mobilisation des acteurs en matière de bon usage des antibiotiques.** La préservation des faibles niveaux d'exposition des animaux aux antibiotiques pour toutes les espèces doit être une priorité.

L'avis⁵ de l'ANSES, publié en juin 2023 en réponse à une saisine de la direction générale de l'alimentation (DGAL) de 2020, qui liste des couples bactérie/famille d'antibiotiques d'intérêt prioritaire dans le contrôle de la diffusion de l'antibiorésistance de l'animal aux humains et propose des mesures techniques en appui au gestionnaire, invite également à déployer davantage de mesures de préparation et de lutte contre la diffusion de l'antibiorésistance.

4. <https://agriculture.gouv.fr/evaluation-des-deux-premiers-plans-ecoantibio-et-preparation-du-troisieme>

5. Saisine n°2020-SA-0066, <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2020SA0066Ra.pdf>

La publication d'une nouvelle feuille interministérielle de lutte contre les antimicrobiens qui ouvre la porte à de nouveaux chantiers en matière de résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires pour Écoantibio 3

En pleine cohérence avec une approche «une seule santé», la publication d'Écoantibio 3 est synchrone avec les travaux actuellement menés de construction de la nouvelle feuille de route interministérielle de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

La feuille de route interministérielle a vocation à porter des sujets «une seule santé», à l'interface d'au moins deux des trois santé (humaine, animale ou santé des écosystèmes) et se décline en 5 axes et objectifs stratégiques : engagement de tout un chacun ; recherche et innovation ; arsenal des produits de santé ; surveillance et indicateurs ; une équipe France, Force motrice en Europe et à l'international. En complémentarité avec les orientations intersectorielles, le MASA portera des actions visant à promouvoir ces grands objectifs stratégiques dans le domaine de la santé animale via son plan Écoantibio 3.

En lien avec cette nouvelle feuille de route, le plan Écoantibio 3 inclut la lutte contre la résistance à d'autres antimicrobiens que les antibiotiques, notamment les antiprotozoaires et les antifongiques.

Considérant l'importance croissante de cette problématique en matière de santé publique vétérinaire, que certains des mécanismes qui régissent la résistance aux médicaments ou plus largement les acteurs impliqués dans cette résistance sont similaires pour les antimicrobiens et les antiparasitaires, et conformément aux recommandations du CGAAER qui invite à se saisir de ce sujet, la lutte



contre la résistance aux antiparasitaires fait l'objet de premières mesures spécifiques dans le plan Écoantibio 3. **Le plan Écoantibio 3 sera donc un plan majoritairement axé vers la lutte contre la résistance aux antibiotiques, dont certaines actions, notamment les actions de sensibilisation au bon usage du médicament et de lutte contre la diffusion de résistance, seront ouvertes pour la première fois aux antimicrobiens et aux antiparasitaires.**

Les bons résultats des plans Écoantibio 1 et 2 sont des facteurs de motivation pour l'établissement du troisième plan. Fort de ses appuis en matière de réduction de l'usage des antibiotiques et d'engagement des parties prenantes mobilisées au cours des plans Écoantibio 1 et 2, le plan Écoantibio 3 se doit de conforter ces bons résultats et de se saisir progressivement de nouveaux enjeux en matière de résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, au cours des 5 prochaines années.



Des antibiotiques, des antimicrobiens et des antiparasitaires

Le plan Écoantibio 3 est centré sur les résistances aux antibiotiques, et s'ouvre pour la première fois aux antimicrobiens et aux antiparasitaires.

Le règlement (UE) n°2019/6 définit d'une part les antimicrobiens, dont font partie les antibiotiques, et d'autre part, les antiparasitaires :

- **« antimicrobien »** est défini comme toute substance ayant une action directe sur les micro-organismes et utilisée pour le traitement ou la prévention d'infections ou de maladies infectieuses, dont les antibiotiques, les antiviraux, les antifongiques et les antiprotozoaires ;
- **« antiparasitaire »** est défini comme une substance qui tue les parasites ou empêche leur développement, utilisée en vue de traiter ou de prévenir une infection, une infestation ou une maladie causée ou transmise par des parasites, y compris des substances ayant des propriétés répulsives.



Principes fondateurs du plan Écoantibio 3

Le plan Écoantibio 3 pose ses jalons sur les grands principes suivants, fondateurs dans la conduite des grands objectifs, des axes et des actions au cours des 5 prochaines années.

| Un enjeu « une seule santé »

Dans la mesure où la plupart des antibiotiques utilisés en santé animale sont aussi utilisés en santé humaine et que les résistances des bactéries aux antibiotiques sont parfois transmissibles de l'animal à l'homme et inversement, directement ou par l'intermédiaire de l'environnement, la lutte contre la résistance aux antibiotiques est un enjeu « une seule santé ». L'inscription du plan sectoriel Écoantibio 3 dans la feuille de route interministérielle en est l'illustration. Par ailleurs, la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires menace la santé des animaux d'élevage et donc la sûreté et la sécurité alimentaire des populations humaines.

La persistance des résistances aux antimicrobiens et des antiparasitaires dans l'environnement et l'impact du changement climatique dans la prévalence de certaines maladies induisant un recours accru aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, impliquent de prendre en compte la santé des écosystèmes dans cette problématique de résistance.

| Un enjeu de durabilité et soutenabilité économique des systèmes agricoles

Écoantibio 3 vise à promouvoir un bon usage des antibiotiques, des autres antimicrobiens et des antiparasitaires afin de conserver leur efficacité pour les générations futures, dans un objectif de durabilité des systèmes agricoles. La résistance à ces médicaments et les risques d'impasses thérapeutiques sont des menaces pour la sécurité économique des exploitations. L'efficacité des antimicrobiens et des antiparasitaires est donc un bien commun des éleveurs et des vétérinaires qu'il faut préserver.

La relation vétérinaire-détenteur d'animaux doit être au cœur du bon usage du médicament

Le bon usage des médicaments vétérinaires doit reposer sur une relation vétérinaire-détenteur d'animaux (qu'ils soient de rente ou de compagnie) solide, de confiance, qui permet un usage raisonné et optimisé des antimicrobiens et des antiparasitaires. La lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires ancre le vétérinaire dans ses missions de santé publique et de durabilité des écosystèmes.



Les grands objectifs du plan Écoantibio 3 au cours des 5 prochaines années

L'objectif du plan Écoantibio 3 est de limiter l'émergence, la diffusion de résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux et les risques qui y sont associés. Cela se décline en 5 sous-objectifs.

Maintenir la dynamique de réduction des niveaux d'exposition actuels aux antibiotiques

L'objectif du plan Écoantibio 3 est de maintenir la dynamique de réduction des deux plans précédents en s'assurant que le niveau d'exposition actuel aux antibiotiques reste en dessous d'un indicateur national d'exposition ALEA⁶ de 0.3, qui correspond à une réduction de l'exposition d'environ 50% depuis 2011.

Les réductions d'exposition demeurent toutefois inégales par espèce et sont moins marquées chez les animaux de compagnie, dont le niveau d'exposition aux antibiotiques en 2022 est proche de celui estimé en 2011 (-3%), comme présenté en **Annexe 1**. En effet, après une phase de réduction de l'exposition sur la période du premier plan Écoantibio, l'exposition est repartie à la hausse sur la période du deuxième plan revenant ainsi à son niveau initial.

Si les animaux de compagnie représentent une faible proportion dans le tonnage total d'antibiotiques vendus, et que cette filière a réalisé des efforts importants en matière de réduction de l'usage des antibiotiques critiques, leur proximité avec l'homme nécessite de poursuivre activement les efforts afin de diminuer l'utilisation d'antibiotiques chez l'animal de compagnie, dans une démarche « une seule santé ».

Ainsi, le plan Écoantibio 3 affiche un objectif de maintien de la dynamique de réduction en restant pour chacune des filières d'animaux de rente au-dessous des niveaux d'exposition actuels, ainsi qu'un objectif spécifique de réduction de l'exposition aux antibiotiques pour les animaux de compagnie.

Lors du lancement d'Écoantibio 1, entre 2011 et 2016, la filière des animaux de compagnie est déjà parvenue à réduire de près de 20% l'exposition aux antibiotiques (Annexe 1). Cette tendance s'est ensuite inversée entre 2016 et 2022. **Ainsi, l'objectif du plan Écoantibio 3 est de retrouver cette dynamique, en réduisant de 15% l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques au cours des 5 prochaines années. Pour pallier les phénomènes de variabilité annuelle de cette exposition, la référence sera la moyenne du triennal 2020-2022 et l'objectif devra être atteint au triennal 2026-2028.**

Pour les équidés, un des objectifs du plan Écoantibio 3 sera de mieux évaluer l'exposition en considérant les spécificités de la filière et continuer de promouvoir l'usage raisonné des antibiotiques.

Préserver l'arsenal thérapeutique chez les animaux

Le plan Écoantibio 3 visera à conserver un arsenal thérapeutique en antibiothérapie efficace et disponible pour les vétérinaires. Les phénomènes de report sur l'amoxicilline, associée ou non à l'acide clavulanique, doivent être endigués par la promotion d'un usage raisonné, optimisé et diversifié des antibiotiques et par un effort de conservation d'un panel suffisant d'antimicrobiens.

6. L'indicateur ALEA (Animal Level of Exposure to Antimicrobials) correspond au rapport entre le poids vif traité estimé et la biomasse de la population animale en France.

Renforcer la prévention des maladies induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

La réduction de la prévalence des maladies infectieuses chez l'animal est le premier pilier de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires. Le plan Écoantibio 3 vise à promouvoir la vaccination chez les animaux de rente et de compagnie contre les maladies animales induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires ; et à mettre l'accent sur la prévention non médicamenteuse via la biosécurité ainsi qu'à promouvoir des pratiques zootechniques (conduite d'élevage, génétique, etc.) préventives des infections.

Promouvoir le bon usage des antimicrobiens et des antiparasitaires à l'échelle de l'animal et du troupeau

Le plan Écoantibio 3 doit mettre l'accent sur la médecine individuelle, et un usage raisonné et optimisé des antibiotiques au chevet de l'animal. A l'échelle collective, la bonne application de la réglementation en matière de prophylaxie et de métaphylaxie doit être rappelée. Le déploiement de l'outil Calypso permettra aux professionnels de disposer de données d'autoévaluation de leurs pratiques. Le plan Écoantibio 3 doit capitaliser sur l'expérience acquise en matière de bon usage des antibiotiques, et d'engagement des professionnels, pour également promouvoir un usage raisonné des autres antimicrobiens et des antiparasitaires.

Mieux connaître la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

Le plan Écoantibio 3 vise à soutenir la recherche permettant de mieux connaître les mécanismes fins d'apparition et de transmission des résistances aux antibiotiques, via notamment le **développement du séquençage du génome complet**. En accord avec la feuille de route interministérielle, le développement d'indicateurs intersectoriels de l'antibiorésistance au cours des 5 prochaines années est une priorité de ce plan. Écoantibio 3 doit également viser à mieux connaître les phénomènes de résistance chez les autres antimicrobiens et les antiparasitaires pour les pathologies les plus courantes.

Susciter l'engagement des filières, des professionnels et des citoyens sur l'antibiorésistance

L'engagement des professionnels doit être maintenu grâce à des campagnes de communication régulières, permettant de promouvoir les bons comportements et de mettre en avant les bons résultats du plan. Des messages permettant de mieux connaître les règles de bon usage et les risques associés pour l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de rente et les animaux de compagnie doivent être diffusés au grand public et aux consommateurs. Des déclinaisons locales d'Écoantibio 3 permettront de mobiliser les acteurs de terrain à une échelle plus territoriale.



Gouvernance du plan Écoantibio 3

Le plan Écoantibio 3 est animé par la DGAL, accompagné d'un **comité de pilotage (Copil)** composé des pilotes du plan, chacun responsable(s) ou co-responsable(s) d'une ou plusieurs actions du plan. Les pilotes ont la mission de concrétiser l'action confiée en proposant un **plan d'action** à la DGAL, qui définit en particulier les objectifs fins par action. Les pilotes rendent compte de ces résultats devant le comité de pilotage. Ils participent également à la consolidation de l'appel à projet annuel Écoantibio, à sa communication ainsi qu'à la sélection des projets lauréats.

Les pilotes du plan Écoantibio 3 sont :

- Association de coordination des instituts techniques agricoles (ACTA)
- Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses (ADILVA)
- Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie (AFVAC)
- Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Animal pro formation (APFORM)
- Association vétérinaire équine française (AVEF)
- Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV)
- Écoles vétérinaires françaises
- Fédération des syndicats vétérinaires français (FSVF)
- Groupement de défense sanitaire (GDS France)
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Réseau français pour la santé animale (RFSA)
- Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaires (SIMV)
- Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV)

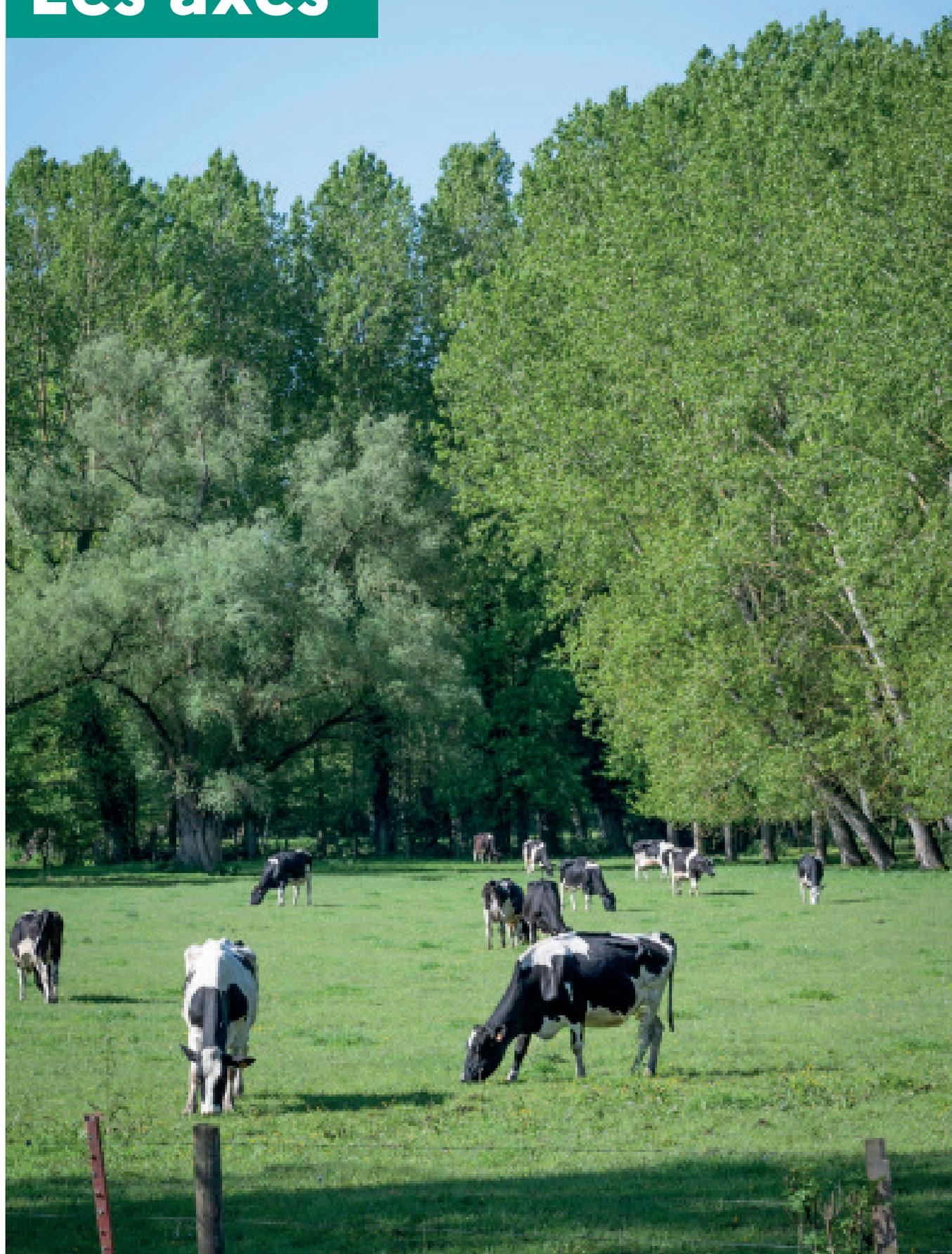
De plus, les pilotes rendent compte de leur(s) action(s) chaque année devant **un comité de suivi du plan Écoantibio 3**, présidé par la DGAL, composé du comité de pilotage ainsi que de représentants du ministère de la Santé et de la Prévention, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, des interprofessions, de syndicats agricoles, de laboratoires pharmaceutiques, du conseil national de l'ordre des pharmaciens, d'instituts de recherches et d'associations de consommateurs et de protection animale.

Cette réunion annuelle permet de faire connaître le plan Écoantibio 3 largement et de bénéficier d'un retour d'un large panel d'acteurs sur les travaux et les priorités.

La gouvernance du plan Écoantibio 3 s'intègre également dans la gouvernance interministérielle de coordination nationale de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.



Les axes



Axe 1

Prévention contre l'apparition et la diffusion de résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux de rente et de compagnie

Axe 2

Formation, sensibilisation et engagement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, dans une dynamique « une seule santé »

Axe 3

Recherche et surveillance de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale

Axe 4

Maintien, amélioration et développement d'un arsenal thérapeutique favorable au bon usage des antimicrobiens et à l'optimisation des pratiques de prescription en santé animale

Axe 5

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale, de l'échelle territoriale à l'échelle internationale

Axe 1

Prévention contre l'apparition et la diffusion de résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux de rente et de compagnie

L'objectif de cet axe est de prévenir l'apparition et la diffusion de résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires à travers quatre volets : la diminution de la prévalence des maladies via le développement d'outils et la diffusion de bonnes pratiques avec l'appui de données économiques de conviction (Action 1 et Action 2) ; le bon usage des antimicrobiens et des antiparasitaires (Action 3, Action 4 et Action 5) ; le développement d'outils et d'indicateurs de pilotage de l'antibiorésistance à l'élevage (Action 6), et la préparation à des situations d'émergence (Action 7).

Certaines actions de l'axe 1 sont orientées spécifiquement sur la résistance aux antimicrobiens (Actions 4 à 7).

ACTION 1

Développer et diffuser des recommandations et des outils de prévention médicamenteuse et non médicamenteuse visant à diminuer la prévalence de maladies induisant un recours aux antimicrobiens et antiparasitaires

Pilotes : SNGTV, AFVAC, AVEF, ACTA, GDS France

Animaux de rente : SNGTV, ACTA, GDS France

Équidés : AVEF, ACTA

Animaux de compagnie : AFVAC

Calendrier : Action tout au long du plan

Des études visant à mettre au point ou à élaborer des recommandations et des outils afin de diminuer la prévalence de maladies nécessitant un recours aux antimicrobiens et antiparasitaires seront menées en fonction des besoins. La diffusion et la promotion de ces recommandations notamment via des actions de communication feront aussi l'objet de cette action.

La vaccination contre les maladies induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires sera promue par la réalisation de campagnes visant à inciter à son usage, auprès des professionnels et des détenteurs d'animaux. Des indicateurs de suivi des proportions d'animaux vaccinés contre les maladies animales les plus fréquentes nécessitant un recours aux antibiotiques seront mis en place. En lien avec d'autres actions du plan, une liste des gaps vaccinaux existants sera régulièrement mise à jour pour permettre de visualiser les besoins et d'impulser le développement de nouveaux vaccins en santé animale.

La biosécurité est un pilier fondateur de la lutte contre l'apparition et la diffusion de résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires. Les pratiques de biosécurité vertueuses seront promues, quand celles à risque d'établir davantage de résistances, chez les animaux de rente et les animaux de compagnie seront listées et diffusées aux éleveurs. Un travail sur le rôle des bâtiment et l'entretien des abords de l'élevage sera mené, afin de prévenir l'introduction et la diffusion de maladies animales bactériennes ou parasitaires, notamment via les vecteurs, en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Enfin, des études sur le rôle de l'alimentation animale et du microbiote dans la prévention contre les maladies bactériennes et parasitaires, et sur la sélection d'animaux naturellement résistants aux maladies induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires seront également menées, et leurs résultats diffusés.

ACTION 2

Convaincre les détenteurs d'animaux de rente et de compagnie de l'intérêt de la prévention contre les maladies animales induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

Pilotes : ANSES, FSVF, ACTA

Calendrier : Premiers résultats attendus sous 3 ans

Des études économiques visant à démontrer l'intérêt de la vaccination, de la biosécurité, ou d'autres méthodes de prévention seront déployées, dans l'objectif d'acquiescer des données de conviction envers les éleveurs, les propriétaires d'animaux de compagnie et les vétérinaires. Des études visant à comprendre les freins et les leviers à la mise en place de mesures préventives et de bon usage du médicament seront également mises en place.

Ces résultats pourront être mis à disposition des compagnies d'assurance qui remboursent les dépenses de santé des animaux, en particulier les animaux de compagnie, afin qu'elles puissent diffuser largement ces messages auprès des détenteurs, voire adapter leurs offres pour inciter à cette prévention.

ACTION 3

Promouvoir le bon usage par tous les usagers des antimicrobiens et des antiparasitaires

Pilotes : CNOV, SNGTV (Réseau de vétérinaires référents en antibiothérapie), ANMV

Calendrier : Action tout au long du plan

Le plan Écoantibio 3 vise à conforter le bon usage réglementaire des antimicrobiens et des antiparasitaires, en rappelant aux praticiens et aux détenteurs le cadre réglementaire de l'usage de ces médicaments. L'accent sera mis sur le respect de la réglementation et la bonne application des règlements européens (UE) n°2019/4 et (UE) n°2019/6 en matière d'utilisation d'antimicrobiens en prophylaxie et métaphylaxie. Les obligations en matière d'enregistrement des traitements dans les registres d'élevage seront rappelées aux éleveurs et des messages à destination des conseillers en élevages seront également diffusés.

Le plan mettra également l'accent sur l'importance de la relation vétérinaire-détenteur pour garantir un bon usage du médicament, en luttant contre l'automédication de l'ensemble des détenteurs d'animaux.

Des études seront menées afin de rationaliser, d'optimiser et de personnaliser les traitements antibiotiques chez l'animal, pour améliorer les connaissances des praticiens en matière de bon usage des médicaments.

Afin d'appuyer toutes ces actions, le réseau des référents en antibiothérapie pour les vétérinaires sera redynamisé et conforté dans son rôle de promotion des bons usages du médicament, de diffusion des recommandations scientifiques et de rappel du cadre réglementaire de l'usage des antimicrobiens.

ACTION 4

Développer et promouvoir l'utilisation des tests biologiques d'aide à la décision thérapeutique performants en médecine vétérinaire pour optimiser l'usage des antimicrobiens

Pilotes : SIMV, ADILVA

Calendrier : Action tout au long du plan

Les praticiens seront sensibilisés sur l'importance de la performance des tests d'orientation diagnostique et sur l'importance de disposer d'informations telles que la sensibilité et la spécificité de ces tests. Les praticiens seront encouragés à utiliser des tests d'orientation diagnostique performants dans l'objectif de réduire et d'optimiser leur utilisation des antimicrobiens. Ces tests seront également promus pour permettre une bonne application de la réglementation, et notamment l'article 107.3 du règlement (UE) n°2019/6. L'utilisation des antibiogrammes sera également promue, au-delà de leur seul cadre réglementaire pour l'utilisation des antibiotiques critiques, et des communications sur leur bonne réalisation et interprétation seront menées.

ACTION 5

Organiser des conférences de consensus concernant l'usage des antibiotiques dans le contexte d'affections microbiennes d'intérêt en santé animale

Pilote : ANMV

Calendrier : Horizon 5 ans

Sur la base de conférences de consensus rassemblant des représentants de l'ANMV, des praticiens des organisations techniques vétérinaires et des membres des Ecoles vétérinaires françaises, des recommandations d'usage des antimicrobiens pour les maladies infectieuses des différentes filières seront éditées. Ces recommandations, avec une entrée par affection, pourront concerner des pratiques d'antibiothérapie nécessitant consensus et/ou des situations sanitaires non couvertes par les médicaments vétérinaires et seront basées sur des connaissances cliniques et épidémiologiques. Ces recommandations seront diffusées à l'échelle nationale via le réseau de référents en antibiothérapie, et pourront être diffusées à l'international.

Un concours de cas cliniques sur l'antibiorésistance, visant à mettre en avant des situations cliniques d'usage raisonné et optimisé des antibiotiques, sera également lancé chaque année par la DGAL.

ACTION 6

Développer des outils et indicateurs de pilotage de la santé en lien avec l'exposition aux antibiotiques et l'antibiorésistance en élevage

Pilotes : ADILVA, INRAE

Calendrier : Horizon 5 ans

Des outils et indicateurs de pilotage de la santé en lien avec l'exposition aux antibiotiques et d'antibiorésistance à l'échelle de l'élevage seront développés et déployés. Ces indicateurs seront construits en lien avec les indicateurs déjà développés par l'ANSES et l'ANMV. Ils pourront être des outils de gestion ou d'aide à la décision mais aussi des outils d'auto-évaluation et de dialogue éleveur-vétérinaire. Ces outils pourront concerner toute espèce animale élevée à des fins de rente, et être des supports pour les travaux des autres actions, portant sur la prévention des maladies et le bon usage des antibiotiques.

ACTION 7

Développer des stratégies « une seule santé » de préparation en cas d'urgence d'une bactérie zoonotique épidémique multirésistante

Pilote : ANSES

Calendrier : Horizon 5 ans

Afin de pouvoir anticiper la gestion en cas d'urgence d'une bactérie zoonotique épidémique multirésistante, des stratégies de préparation seront développées avec l'appui des recommandations de l'ANSES et co-construites avec les professionnels du secteur. Les stratégies comporteront des propositions de conduite(s) à tenir en matière de surveillance et de lutte, en fonction des différentes hypothèses épidémiologiques et des capacités diagnostiques des laboratoires.

Axe 2

Formation, sensibilisation et engagement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale, dans une dynamique « une seule santé »

L'axe 2 est le garant des conditions nécessaires à l'engagement et à la mobilisation des parties prenantes dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, grâce à la formation des professionnels vétérinaires (Action 8, Action 9) et éleveurs (Action 10) et des décideurs dans une approche « une seule santé » (Action 11). Les détenteurs d'animaux de compagnie et d'équidés seront sensibilisés sur les risques liés à la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires (Action 12). Enfin, un travail sur les mentions « sans antibiotiques » sera mené pour améliorer l'information des consommateurs (Action 13).

Certaines actions de l'axe 2 sont orientées spécifiquement sur l'antibiorésistance (Actions 8, 11 et 13).

ACTION 8

Développer des outils d'autoévaluation pour les vétérinaires sur la base des données d'usage du système d'information Calypso

Pilotes : CNOV, ANMV

Calendrier : Horizon 5 ans

Mis en place en 2021, le système d'information Calypso permet de collecter les données de prescription et de cession des antimicrobiens auprès des vétérinaires, des pharmaciens ainsi que des fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux. Ces données sont transmises à l'ANMV pour traitement et transmission aux autorités européennes. Elles visent à affiner l'évaluation de l'exposition des animaux aux substances antimicrobiennes et contribuer ainsi à la surveillance des résistances à ces substances.

À l'horizon 5 ans, et sur la base des travaux déjà menés sur cette base de données, Calypso permettra aux praticiens de disposer d'un outil d'autoévaluation de ses prescriptions d'antibiotiques afin de pouvoir se situer par rapport à des moyennes nationales.

ACTION 9

Former les vétérinaires et les auxiliaires vétérinaires aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

Pilotes : Ecoles vétérinaires françaises, APFORM, AFVAC, AVEF, SNGTV

Calendrier : Action tout au long du plan

Au cours de leur formation initiale, tous les vétérinaires continueront d'être sensibilisés à l'usage raisonné des antibiotiques dans un concept "une seule santé" afin de limiter l'antibiorésistance, et les risques zoonotiques et professionnels qu'elle constitue, avec un accent mis sur la prévention de la transmission nosocomiale. À l'issue de ses études, chaque vétérinaire aura acquis que la prescription raisonnée d'antimicrobiens et d'antiparasitaires est nécessaire pour préserver de manière durable l'arsenal thérapeutique. En raison de l'évolution rapide

des connaissances scientifiques et de la réglementation, la formation initiale doit se prolonger par des actions de formation tout au long de la vie professionnelle sur les risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires. La formation initiale et continue des vétérinaires sur la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires sera promue.

La formation initiale et continue des auxiliaires vétérinaires doit également les sensibiliser à l'usage raisonné des antibiotiques et aux conséquences des pratiques de soin sur l'antibiorésistance, ainsi qu'à la bonne utilisation des antiparasitaires. Ces bonnes pratiques seront diffusées via les organismes de formation et les vétérinaires formateurs. A cette fin, des guides de formations aux risques de l'antibiorésistance à destination des organismes de formation et des vétérinaires formateurs seront développés et diffusés.

ACTION 10

Former les éleveurs aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

Pilotes : GDS France, ACTA

Calendrier : Action tout au long du plan

Pour répondre au besoin d'assurer une bonne transmission de connaissances actualisées sur les antimicrobiens et les antiparasitaires pour les générations actuelles et futures, l'ambition du plan Écoantibio 3, avec l'appui de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), est que chaque éleveur professionnel ait dans sa formation initiale une sensibilisation sur les risques liés à ces résistances et les pratiques permettant de limiter leur apparition et leur diffusion, qu'il s'agisse des animaux de rente ou de compagnie. La formation continue dans le domaine sera également promue. Les formations s'appuieront dans chaque centre de formation sur des cas concrets et des projets conduits avec les exploitations agricoles de l'enseignement agricole et du territoire. Ces formations pourront s'appuyer sur les connaissances récentes acquises dans les programmes de recherche et de développement.

Des outils d'autoévaluation à destination des éleveurs seront développés sur la base de nouveaux travaux ainsi que des travaux déjà engagés du plan Écoantibio 2, en lien avec d'autres actions du plan.

ACTION 11

Former les décideurs aux risques de l'antibiorésistance en santé animale dans une logique « une seule santé »

Pilotes : DGAL

Calendrier : Horizon 5 ans

Un volet spécifique à la lutte contre l'antibiorésistance selon une approche « une seule santé » sera inclus dans le cursus de l'Institut One Health : les décideurs publics et privés pourront ainsi être formés aux enjeux de l'antibiorésistance en santé animale dans une logique « une seule santé », en mettant l'accent sur les impacts sanitaires, environnementaux et socio-économiques de cette problématique, les grandes menaces zoonotiques associées et l'importance d'une surveillance décloisonnée dans les plans de préparation de crise. Cette action sera portée en articulation fine avec les orientations et actions de la feuille de route interministérielle.

ACTION 12

Sensibiliser les détenteurs d'animaux de compagnie et d'équidés aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, et communiquer sur les risques de l'automédication

Pilotes : AFVAC, AVEF

Calendrier : Action tout au long du plan

Les détenteurs d'animaux de compagnie et d'équidés seront sensibilisés aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, via la mise en place de campagnes de communication spécifiques, notamment dans les établissements de soins vétérinaires et les centres équestres. Ces campagnes insisteront sur les risques de l'automédication et sur l'importance du conseil vétérinaire pour la diminution des risques de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires. Des outils d'autoévaluation à destination des détenteurs d'équidés et d'animaux de compagnie seront déployés.

ACTION 13

Engager une réflexion sur les mentions « sans antibiotiques » pour faciliter la bonne information du consommateur

Pilote : DGAL

Calendrier : Horizon 5 ans

Il demeure une grande diversité de mentions d'étiquetage en matière d'usage des antibiotiques en élevage, émanant de structures privées via une démarche volontaire, qui peuvent induire en erreur le consommateur sur la réelle valeur ajoutée des denrées alimentaires produites selon ces modes de production. Un travail sera mené avec la DGCCRF pour identifier les caractéristiques des mentions « sans antibiotiques » permettant une information loyale du consommateur.

Axe 3

Recherche et surveillance de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale

L'objectif de l'axe 3 est d'améliorer la surveillance de l'exposition et de la résistance aux antibiotiques (Actions 14 et 15), de mieux connaître les phénomènes de résistance croisée (Action 16) et de déployer cette surveillance dans une approche « une seule santé » et territoriale (Action 17). Il vise également à ouvrir cette surveillance aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires, pour permettre d'objectiver les grandes problématiques de résistance en santé animale dans ce domaine (Action 18).

L'axe 3 est donc orienté majoritairement sur la surveillance de la résistance aux antibiotiques, et s'ouvre à la résistance aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires.

ACTION 14

Optimiser les indicateurs actuels d'exposition aux antibiotiques et développer les indicateurs pour les autres antimicrobiens. Faire le lien entre résistance et exposition aux antibiotiques

Pilotes : ANMV, ANSES

Calendrier : Horizon 5 ans

Le plan Écoantibio 3 visera à consolider les indicateurs d'exposition aux antibiotiques existants. Il visera également à améliorer et optimiser ces indicateurs par filière animale et sous-catégorie, en mettant notamment en place un indicateur plus adapté aux spécificités de certaines filières comme par exemple la filière équine. La collecte de données d'utilisation via Calypso doit permettre à terme d'évaluer plus précisément l'exposition par filière. De plus, des analyses et études seront menées afin de renforcer les connaissances sur les liens entre exposition aux antibiotiques et antibiorésistance sur la base des données issues des systèmes de surveillance en santé animale.

ACTION 15

Développer la recherche sur les mécanismes d'apparition et de transmission sur la résistance aux antibiotiques, dans les établissements détenant des animaux ou des denrées d'origine animale

Pilotes : ANSES, Ecoles françaises vétérinaires

Calendrier : Action tout au long du plan

Au cours des 5 prochaines années, les mécanismes fins d'apparition et de transmission de la résistance aux antibiotiques devraient être mieux connus notamment grâce au financement de projets de recherche. Ceux-ci porteront sur l'apparition et la transmission de résistances dans les établissements détenant des animaux et des denrées d'origine animale tels que les élevages, les cliniques vétérinaires et les établissements d'abattage et de découpe. Une meilleure connaissance de ces mécanismes passera également par le développement des méthodes de Séquençage Complet du Génome, ou encore le développement d'outils de détection rapide se basant sur les données de ce séquençage qui permettront de connaître plus finement les mécanismes d'apparition et de transmission des résistances.

ACTION 16

Mieux connaître les phénomènes de résistance croisée entre les antibiotiques, les autres antimicrobiens et les biocides en santé animale

Pilote : ANSES

Calendrier : Action tout au long du plan

Le plan Écoantibio 3 permettra de mieux connaître les phénomènes de résistance croisée entre les antibiotiques et d'autres antimicrobiens, ainsi que les résistances croisées entre les antibiotiques et les biocides. Ces résultats seront ensuite traduits en recommandations concrètes d'usage des antimicrobiens et des biocides dans les établissements détenant des animaux et des denrées d'origine animale tels que les élevages, les cliniques vétérinaires, les établissements d'abattage et de découpe et les industries agroalimentaires.

ACTION 17

Surveiller la résistance et l'exposition aux antibiotiques dans une approche « une seule santé » et une approche territoriale

Pilote : ANSES

Calendrier : Action tout au long du plan

Dans l'objectif de mieux connaître les mécanismes de transmission de l'antibiorésistance entre les différents compartiments, la surveillance de la résistance aux antimicrobiens en santé animale, y compris dans la faune sauvage sera déployée. En cohérence avec la feuille de route interministérielle de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, cette surveillance visera à produire des indicateurs intersectoriels « une seule santé », et à favoriser l'interopérabilité des données en santé humaine et animale notamment, sans pour autant développer des indicateurs au-delà de la sphère animale. La surveillance de l'exposition et de la résistance aux antibiotiques sera également dimensionnée de manière à fournir des données territorialisées. L'amélioration de cette surveillance pourra s'appuyer sur les données collectées du système Calypso.

ACTION 18

Développer la recherche sur les résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

Pilotes : ANSES, RFSA, Ecoles vétérinaires françaises

Calendrier : Action tout au long du plan

Écoantibio 3 doit également viser à mieux connaître les phénomènes de résistance vis-à-vis des autres antimicrobiens et des antiparasitaires utilisés pour lutter contre les pathologies les plus courantes. L'objectif est de disposer, au cours des 5 prochaines années, des grands couples agents pathogènes/antimicrobiens (non antibiotiques) et parasites/antiparasitaires pour chaque filière. Un travail sera mené pour définir des indicateurs quantitatifs d'exposition aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires majeurs ainsi que des indicateurs de résistance.

Axe 4

Maintien, amélioration et développement d'un arsenal thérapeutique favorable au bon usage des antimicrobiens et à l'optimisation des pratiques de prescription en santé animale

Un arsenal thérapeutique diversifié et innovant est nécessaire à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. L'axe 4 permet d'assurer les conditions du maintien de l'offre thérapeutique en antimicrobiens (Action 19), et d'anticiper les conséquences d'un arrêt d'Autorisation de mise sur le marché (AMM) et des phénomènes de report de l'usage d'antibiotiques sur l'antibiorésistance (Action 20). Le plan soutiendra l'innovation pour améliorer l'arsenal existant et développer de nouvelles substances actives antimicrobiennes, d'alternatives médicamenteuses et préventives telles que les vaccins (Action 21). Le recours aux médecines complémentaires sera facilité, sur la base de leur évaluation (Action 22).

Les actions de l'axe 4 seront consacrées principalement aux antimicrobiens.

ACTION 19

Assurer les conditions du maintien sur le marché par les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires d'un arsenal thérapeutique diversifié et efficace en antibiothérapie à l'échelle nationale et européenne

Pilotes : SIMV, AVEF, AFVAC, SNGTV

Calendrier : Action tout au long du plan

Le plan Écoantibio 3 vise à maintenir l'efficacité de l'arsenal thérapeutique existant en santé animale. Les différentes options thérapeutiques seront rappelées aux praticiens via les organisations techniques vétérinaires, afin de lutter contre des phénomènes de report sur certains antibiotiques comme l'amoxicilline, associée ou non à l'acide clavulanique. Une réflexion sur les instruments économiques pouvant être mobilisés à l'échelle européenne et nationale pour éviter l'abandon d'AMM antibiotique en santé animale sera menée, en lien avec les travaux de la feuille de route interministérielle et s'appuyant sur ceux déjà réalisés par la France dans le cadre du projet PARS⁷.

ACTION 20

Anticiper les conséquences de l'arrêt de l'utilisation d'une substance active antibiotique sur les phénomènes d'antibiorésistance, y compris en contexte de pénurie

Pilote : ANSES

Calendrier : Horizon 5 ans

Afin de pouvoir anticiper les conséquences de l'arrêt, définitif ou transitoire en cas de pénurie, de l'utilisation d'une substance active antibiotique, des études seront menées sous l'égide de l'ANSES afin de comprendre les effets possibles de cet arrêt en matière d'antibiorésistance en santé animale. Ces données seront utiles pour les décideurs en cas de pénurie, de risque d'abandon d'une AMM, ou d'une volonté d'interdiction d'une substance active antibiotique en santé animale.

7. Programme d'Appui à la Réforme Structurelle (PARS), devenu instrument d'appui technique (Technical Support Instrument – TSI) : <https://www.who.int/groups/mitigating-shortages-of-antibiotics>

ACTION 21

Promouvoir l'innovation auprès des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires pour le développement de nouvelles substances actives antimicrobiennes, de vaccins contre des maladies induisant un recours aux antimicrobiens et d'alternatives médicamenteuses aux antimicrobiens, à l'échelle nationale et européenne

Pilote : SIMV

Calendrier : Action tout au long du plan

Sur la base des travaux déjà menés de recensement des besoins et des gaps thérapeutiques existants en matière de traitements antimicrobiens et des vaccins disponibles contre des maladies induisant un recours aux antimicrobiens, le développement d'alternatives médicamenteuses aux antibiotiques sera promu par le plan Écoantibio 3. Une réflexion sur les instruments économiques pouvant être mobilisés à l'échelle européenne et nationale pour promouvoir l'innovation dans ce domaine sera également menée. Les innovations au sein de l'arsenal existant, permettant d'améliorer le schéma posologique ou de limiter la présence de résidus d'antimicrobiens dans l'environnement seront promues, chez les animaux de compagnie et de rente. Cette action sera portée - lorsque cela sera jugé pertinent - en articulation fine avec les orientations et actions de la feuille de route interministérielle.

ACTION 22

Faciliter le recours aux médecines complémentaires en médecine vétérinaire, sur la base de leur évaluation

Pilotes : FSVF, ANMV

Calendrier : Action tout au long du plan

Un travail sera mené pour évaluer l'intérêt de médecines complémentaires à l'antibiothérapie, telles que l'aromathérapie, la phytothérapie, pour identifier les pratiques et les modalités d'usage et étudier, en lien avec la DGAL, la nécessité ou non de faire évoluer l'encadrement réglementaire relatif à ces substances sous réserve de leur innocuité pour le consommateur, l'animal et l'environnement. Des fiches cliniques pourront être proposées et des guides de bon usage pourront être mis en place pour les vétérinaires et des détenteurs d'animaux de rente et de compagnie.

Axe 5

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale, de l'échelle territoriale à l'échelle internationale

L'axe 5 vise à assurer un rayonnement du plan Écoantibio 3 à toutes les échelles : la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires doit être davantage ancrée dans les territoires et bénéficier également d'une gouvernance régionale (Action 23). La résistance aux antimicrobiens ne connaît pas de frontières et la France doit plaider pour leur bon usage à l'échelle européenne (Action 24) et internationale (Action 25).

L'axe 5 est orienté sur la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires.

ACTION 23

Mettre en place des feuilles de routes régionales du plan Écoantibio 3

Pilotes : DGAL

Calendrier : Horizon 5 ans

Au cours des 5 prochaines années, sur la base d'une instruction technique à venir de la DGAL, des feuilles de route régionales de déclinaison en région du plan Écoantibio 3 pourront être déployées, sous la direction des DRAAF et des DAAF. Cela permettra de mettre en place des actions propres aux spécificités régionales et des espaces de communication des professionnels sur le terrain. Les échanges entre les services de l'État seront favorisés dans une logique « une seule santé », en lien avec le déploiement de la feuille de route interministérielle.

ACTION 24

Maintenir le rôle moteur de la France au niveau européen en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Pilote : DGAL

Calendrier : Action tout au long du plan

La France affirmera son rôle de catalyseur de l'action européenne en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, afin qu'elle reste une priorité européenne de long terme, en particulier lors de la mise en œuvre des mesures de réciprocité relatives à l'usage des antimicrobiens en élevage. La France soutiendra l'objectif de la stratégie « de la ferme à la table » d'atteinte de 50% de réduction de l'usage des antimicrobiens à l'horizon 2030. En matière de surveillance, la France appuiera l'initiative EARS Vet⁸ de surveillance européenne de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries pathogènes en médecine vétérinaire, et plaidera pour une analyse intégrée des données de surveillance de l'antibiorésistance au sein des viandes importées. La France s'impliquera plus largement dans les différentes initiatives européennes sur la thématique avec une résonance en santé animale, notamment la future action conjointe européenne sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens EU-JAMRAI 2⁹.

8. European Antimicrobial Resistance Surveillance network in Veterinary medicine

9. Joint Action on Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections

ACTION 25

Favoriser la coopération internationale dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens

Pilote : DGAL

Calendrier : Action tout au long du plan

À l'échelle internationale, la France continuera de plaider pour l'interdiction de l'usage des antibiotiques comme facteur de croissance et l'import de denrées animales issues d'un élevage utilisant ces pratiques. À cet effet, elle poursuivra et développera les actions de formation à l'international découlant des différentes actions de coopération qu'elle porte. Elle soutiendra l'action de l'OMSA et plus largement de la Quadripartite dans le domaine, en particulier dans le cadre de la nomination de l'ANSES comme centre de référence pour la résistance antimicrobienne de la FAO. La France soutiendra la poursuite de la mobilisation du Codex alimentarius, au-delà de l'adoption en novembre 2021 du Code d'usage visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (COP) et des Lignes directrices sur la surveillance et le suivi intégrés de la résistance aux agents antimicrobiens (GLIS).

Annexe



Évolution des indicateurs ALEA par espèce entre 2011 et 2022¹⁰

L'ALEA (Animal Level of Exposure to Antimicrobials) estime le niveau d'exposition des animaux aux antibiotiques. L'exposition aux antibiotiques a diminué pour toutes les espèces productrices de denrées alimentaires depuis 2011 : -23% pour les bovins (Figure 1), -67% pour les porcs (Figure 2), -72% pour les volailles (Figure 3), -64% pour les lapins (Figure 4). Le niveau d'exposition des chats et des chiens en 2022 est proche de celui estimé en 2011 (-3%) (Figure 5).

Figure 1. Exposition des bovins aux antibiotiques entre 2011 et 2022 (indicateur ALEA)

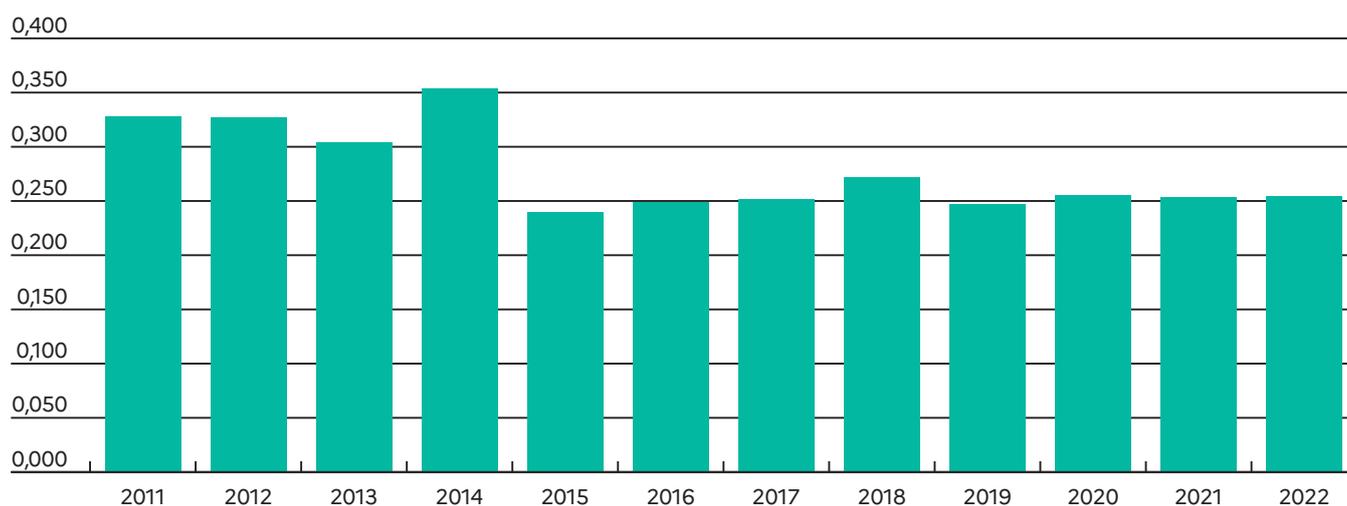
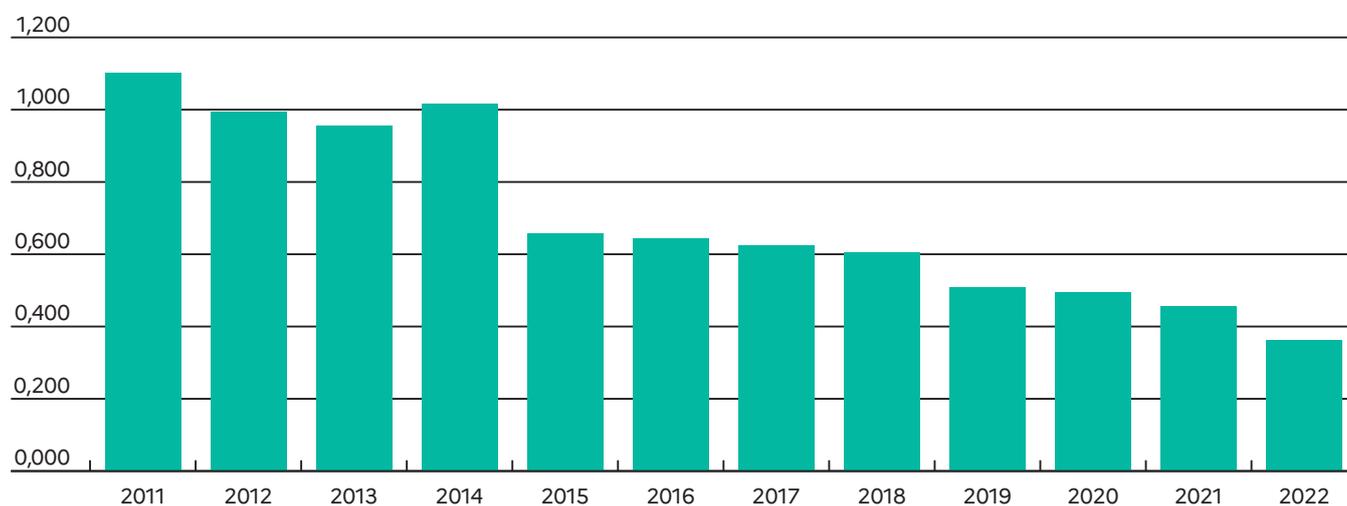


Figure 2. Exposition des porcs aux antibiotiques entre 2011 et 2022 (indicateur ALEA)



10. D'après le suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2022 réalisé par l'ANSES.

Figure 3. Exposition des volailles aux antibiotiques entre 2011 et 2022 (indicateur ALEA)

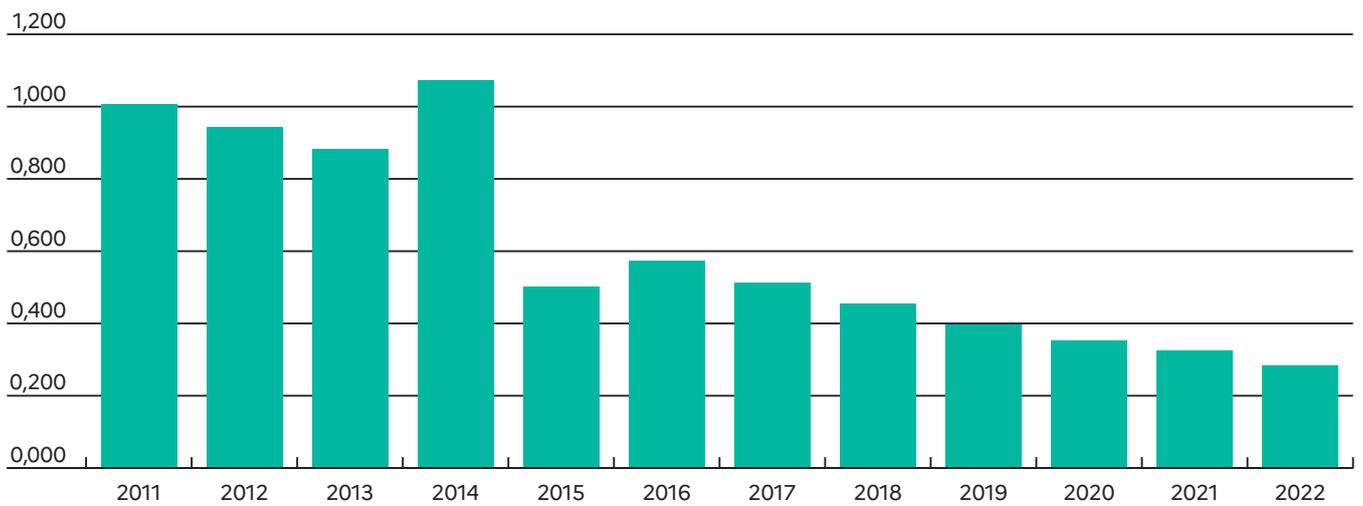


Figure 4. Exposition des lapins aux antibiotiques entre 2011 et 2022 (indicateur ALEA)

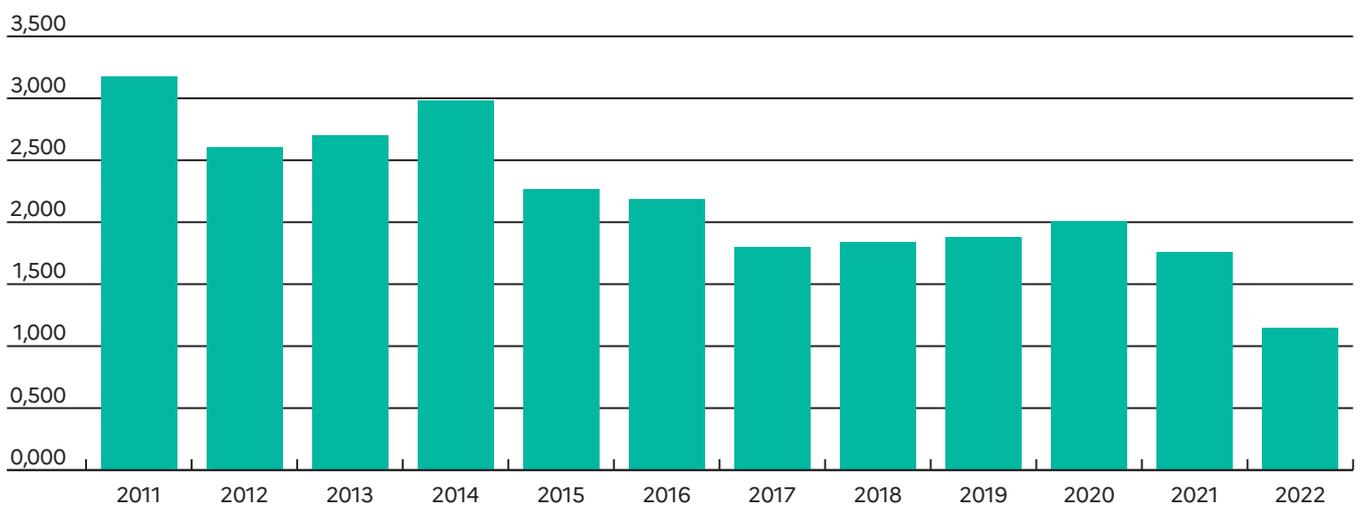
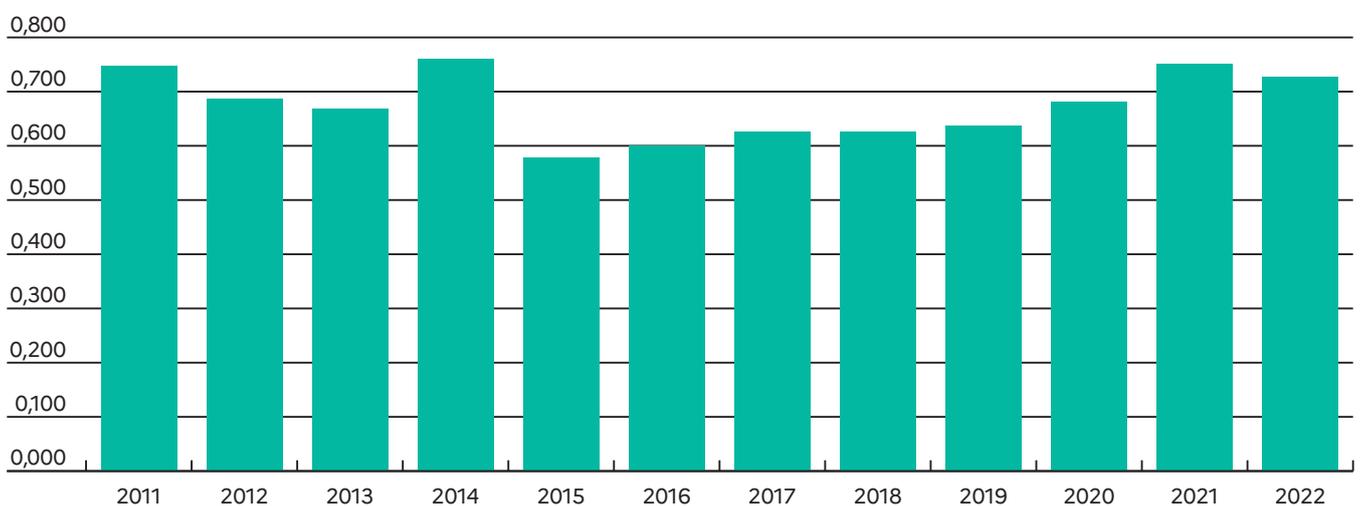
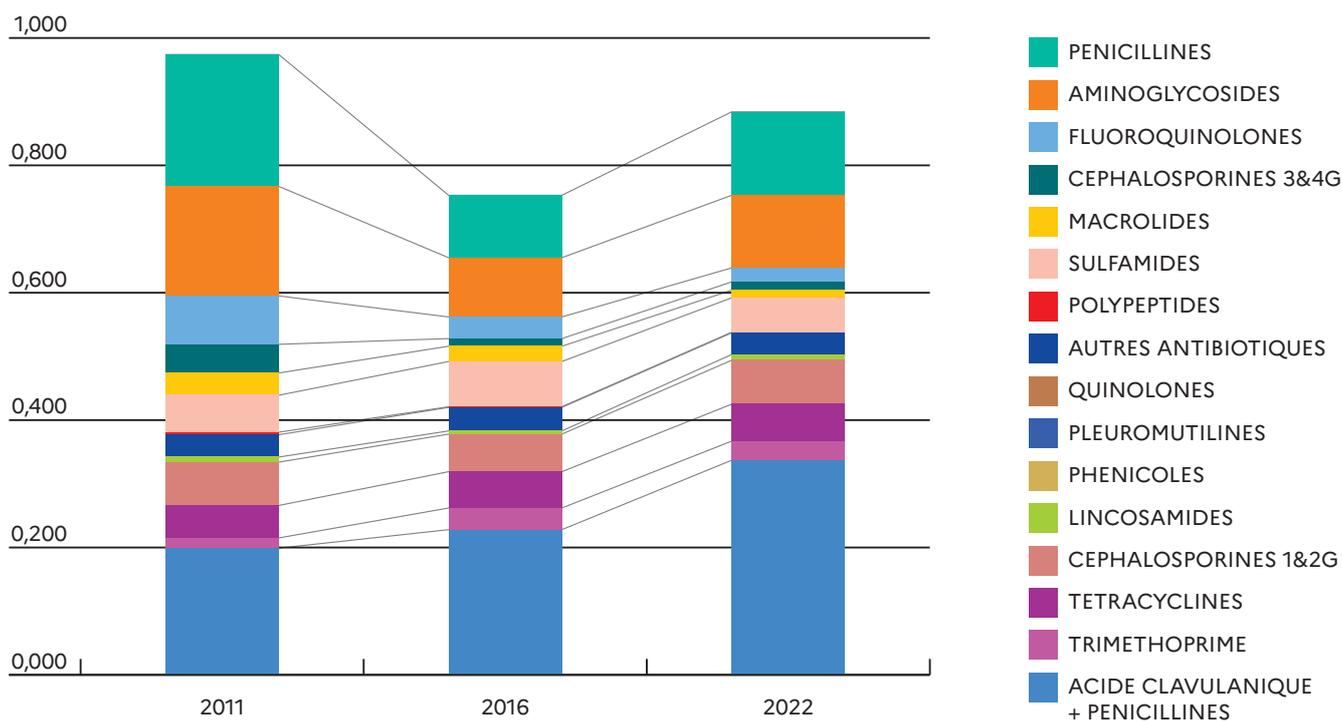


Figure 5. Exposition des chiens et des chats aux antibiotiques entre 2011 et 2022 (indicateur ALEA)



Après une baisse de 19,5% entre 2011 et 2016, le niveau d'exposition des chats et des chiens aux antibiotiques a augmenté sur les dernières années (+21,0% par rapport à l'ALEA de 2016) (Figure 6). Le niveau d'exposition des chats et des chiens aux antibiotiques est proche (-2,6%) de celui estimé en 2011. Après une baisse de 19,5% entre 2011 et 2016, l'exposition aux Pénicillines a fortement augmenté ces dernières années. Cette augmentation concerne plus particulièrement les comprimés associant de l'amoxicilline et de l'acide clavulanique : le niveau d'exposition pour ces comprimés en 2022 est 83,8% supérieur à celui de 2011 et 47,8% supérieur à celui de 2016. Ces traitements représentent désormais 46% de l'exposition des chats et chiens en 2022.

Figure 6. Exposition des chiens et des chats par famille entre 2011 et 2022 (indicateur ALEA)



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

